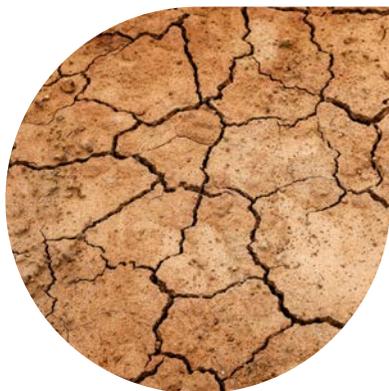


DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES **RISQUES MAJEURS**

Édition 2021



DOCUMENT À CONSERVER



LE TRIADOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP

LE MOT DU MAIRE

PASCAL VABRE



Notre commune est exposée à plusieurs risques dont ceux de l'inondation et de l'incendie qui, ont fait l'objet en 2013 d'un plan de prévention des risques naturel d'inondation (PPRI) et en 2005 d'un plan de prévention des risques naturels d'incendies de forêts (PPRIF).

Le plan communal de sauvegarde (PCS) approuvé en conseil municipal et présenté en réunion publique, respecte les obligations légales mais apporte surtout la réponse en termes d'organisation si une catastrophe survenait sur notre territoire.

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) présente succinctement les différents risques auxquels la commune est exposée et la conduite à tenir sous forme de «bons réflexes ».

Parce que la sécurité est l'affaire de tous, je sais qu'au-delà des mesures de prévention que l'équipe municipale met en place au travers de ce plan, la solidarité et l'entraide des triadounaines et triadounains permettront de faire face à une situation de crise si toutefois nous y étions confrontés.

S O M M A I R E

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	page 3	Risque transport de matières dangereuses	page 17
Alerte, qui fait quoi ?	page 4	Risques météorologiques	page 18
Les moyens d'alerte	page 6	Risque sismique	page 19
Risque feu de forêt	page 8	Risque sanitaire	page 20
Risque inondation	page 12	Risque attaque terroriste	page 21
Risque mouvement de terrain	page 16	Comment se préparer ?	page 22



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un **risque majeur** peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou de dommages matériels.

On distingue les risques naturels (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les risques techniques causés par la défaillance accidentelle liée à une activité humaine : sites industriels, centrales nucléaires, transport de matières dangereuses.

Le risque est la combinaison d'un aléa (événement dangereux) et d'enjeux exposés à cet aléa.



ALÉA

ex : inondation



ENJEUX

ex : habitations



RISQUE

ex : inondation
des habitations

QUELS RISQUES SUR MA COMMUNE ?



FEUX DE FORÊT



MÉTÉOROLOGIQUE



INONDATION



**TRANSPORT DE
MATIÈRES DANGEREUSES**



**MOUVEMENT
DE TERRAIN**



SÉISME





ALERTE, QUI FAIT QUOI ?

DISPOSITIONS COMMUNALES

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvergarde (PCS), la commune définit des lieux d'accueil pour les personnes ne pouvant pas rejoindre leur domicile ou ayant été évacuées par les secours.

La commune se dote également d'une cellule de crise à partir de laquelle est organisée la gestion de crise.

En cas de déclenchement du PCS un numéro de téléphone est disponible pour toute information relative à la crise.

Si besoin, la commune prend en charge l'hébergement d'urgence et le ravitaillement des sinistrés.

Alerte !

Une inondation vient de se produire dans la commune.

1

Les services de secours et de sécurité sont alertés et interviennent dans la zone touchée.



3

Le Maire déclenche le **Plan Communal de Sauvergarde (PCS)** et active la cellule de crise en Mairie. Il est alors le **Directeur des Opérations de Secours**.





Si l'évènement est très important ou s'il touche plusieurs communes, la Préfecture active les dispositions **du plan d'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile** (plan ORSEC). Le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours en lien avec le Maire.

6

Les établissements scolaires activent leur **Plan Particulier de Mise en Sécurité** (PPMS). Le personnel sait comment mettre les enfants en sécurité.

5



Les citoyens doivent respecter les consignes des autorités, rester à l'abri et se tenir informés en écoutant la radio.

7



Les équipes techniques de la Mairie déploient les moyens logistiques et mettent en place des déviations.

4





LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'événement grave, **l'alerte** à la population relève de la responsabilité des autorités locales.

Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens.

Si la situation l'impose, les services de la mairie organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centre(s) d'hébergement d'urgence.

Si l'évacuation est ordonnée, il convient de gagner l'un des lieux d'accueil indiqué par la mairie. Vous serez par ailleurs informés des dispositions à prendre afin de vous y rendre en évitant le danger.



LA RADIO

En cas d'accident majeur, l'alerte est relayée par les médias.

Mettez-vous à l'écoute de la radio :

FRANCE BLEU HÉRAULT 100.6 FM



L'ALERTE SUR LE TERRAIN

Les équipes de la mairie, des pompiers ou de gendarmerie pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés *via* le porte-à-porte ou par téléphone.



LES RÉSEAUX NUMÉRIQUES OFFICIELS

Sur Internet, attention aux rumeurs !

Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités : sites commune et préfecture, réseaux sociaux...



LE TOCSIN

Le tocsin émet des sons de cloche brefs qui se succèdent à une cadence très rapide (environ 2 coups à la seconde) pendant plusieurs minutes.



L'ALERTE PAR SMS ET NOTIFICATIONS INFOFLASH

Un message d'alerte peut être envoyé aux personnes inscrites par SMS depuis l'adresse SAIP de la mairie et sur l'application Info-flash (à télécharger sur son mobile).

LE GESTE EN PLUS



Téléchargez l'application SAIP du Ministère de l'intérieur pour l'alerte et l'information de la population sur les risques majeurs en temps réel.

Notes



RISQUE FEUX DE FORÊT

Un **incendie de forêt** est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année mais la période estivale est la plus propice. La propagation de l'incendie est principalement déterminée par le type de végétation, les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief.

Près de 90% des feux de forêt sont d'origine humaine, dont plus de 50% en raison d'imprudences. Plusieurs mesures de prévention sont mises en œuvre pour limiter le risque d'un feu de forêt : respect des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), respect de l'interdiction de faire du feu, de fumer et d'utiliser un barbecue en forêt, réalisation de patrouilles du Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF).

LE RISQUE SUR MA COMMUNE ?

La commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts qui détermine les zones exposées.

La formation végétale qui s'étend au sud et à l'est du village représente un fort potentiel calorifique dont la particularité est d'être très facilement inflammable (mélange de chênes, de résineux et de broussailles), situation aggravée par la présence d'un tapis végétal particulièrement sec en période estivale et de plus en plus fourni. Cette garrigue n'est

plus entretenu depuis la disparition des troupeaux et l'abandon des petites parcelles autrefois cultivées. Elle s'étend jusqu'aux habitations dont certaines jouxtent des zones à risque potentiel fort.

Cette garrigue, essentiellement privée, sans entretien véritable ni protection, abandonnée par le pastoralisme, devient un lieu de promenade et peut occasionnellement être le lieu d'activités de pleine nature ou d'activités sportives y compris motorisées, peu ou pas encadrées, voire anarchiques.

CONSIGNES INDIVIDUELLES



Conformez-vous
aux consignes des
autorités



Écoutez la radio
France Bleu - 100.6



Fermez
les ouvertures



Dégagez les voies
d'accès



Ne téléphonez
qu'en cas d'urgence



N'allez pas
chercher vos enfants
à l'école



Coupez le gaz
et l'électricité

CONSIGNES GÉNÉRALES

AVANT : s'organiser et anticiper

- > Repérer les chemins d'évacuation, les abris.
- > Prévoir des moyens de lutte (eau, matériels...). S'il existe une piscine, la rendre accessible.
- > Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accollez pas à la maison des réserves de combustibles.

PENDANT : se mettre à l'abri

- > Informez les sapeurs-pompiers (18 et 112).
- > Si vous circulez à bord d'un véhicule, gagnez au plus tôt un espace dégagé (champ de culture, clairière) ou restez sur une route et signalez votre présence en allumant vos phares et votre signal de détresse.
- > À pied, ne vous approchez pas d'un feu de forêt. Éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.
- Recherchez un écran (rocher, mur).
- > Chez vous, dégagez les voies d'accès, fermez les ouvertures et coupez le gaz et l'électricité.
- > Respirez à travers un linge humide.
- > Écoutez la radio (France Info, France Bleu).

APRÈS : respecter les consignes

- > Aérez et désinfectez les pièces.

LE GESTE EN PLUS



Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires dans le département de l'Hérault. Il permet de se prémunir des risques d'incendie en limitant leur propagation.

ÇA S'EST PASSÉ EN GRAND PIC SAINT-LOUP...



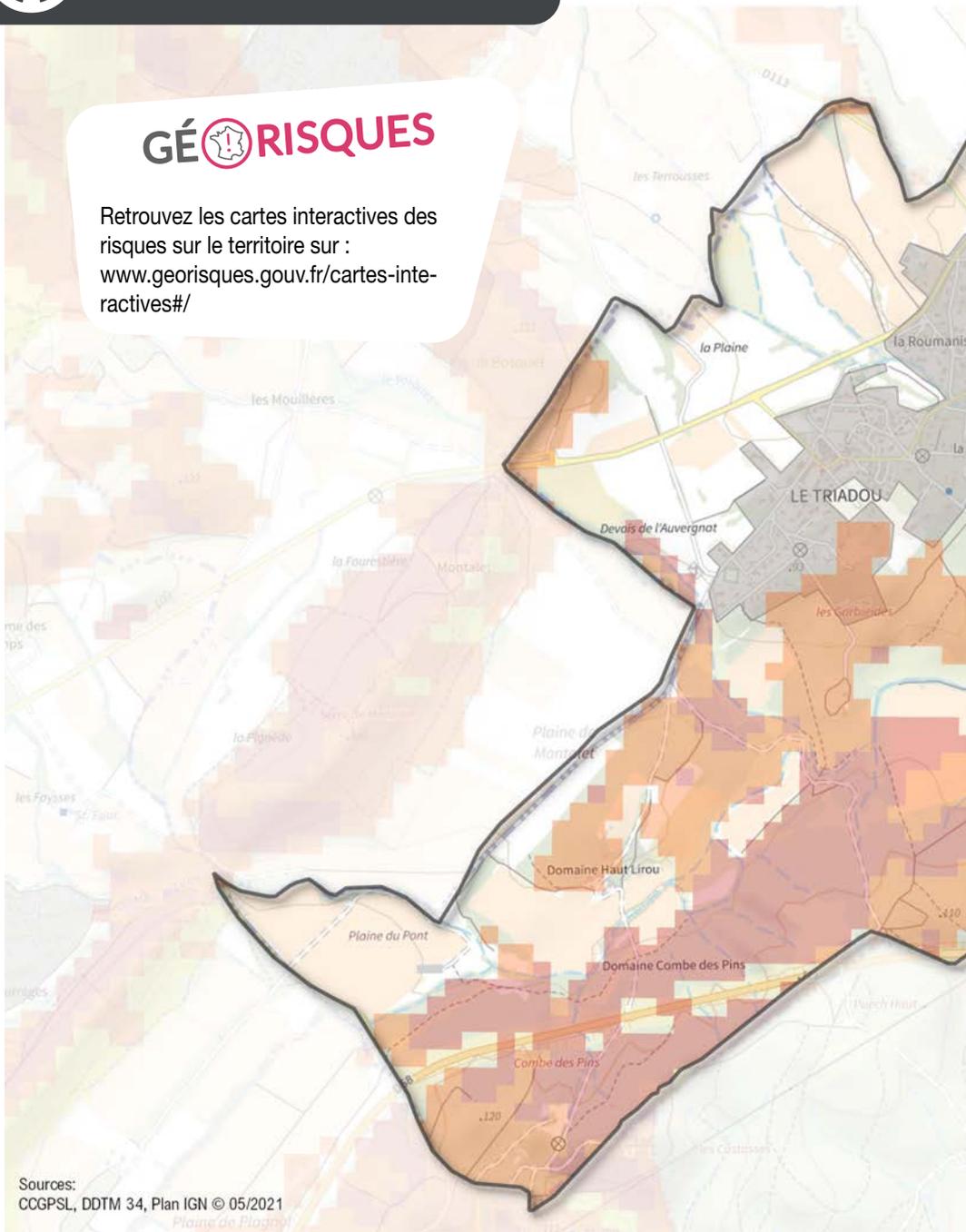
30 et 31 août 2010 : 3 000 ha de coteaux et garrigues ont été ravagés par les flammes. Le feu de Fontanès touchera Saint-Bauzille-de-Montmel, Assas, Teyran, Montaud et Guzargues.



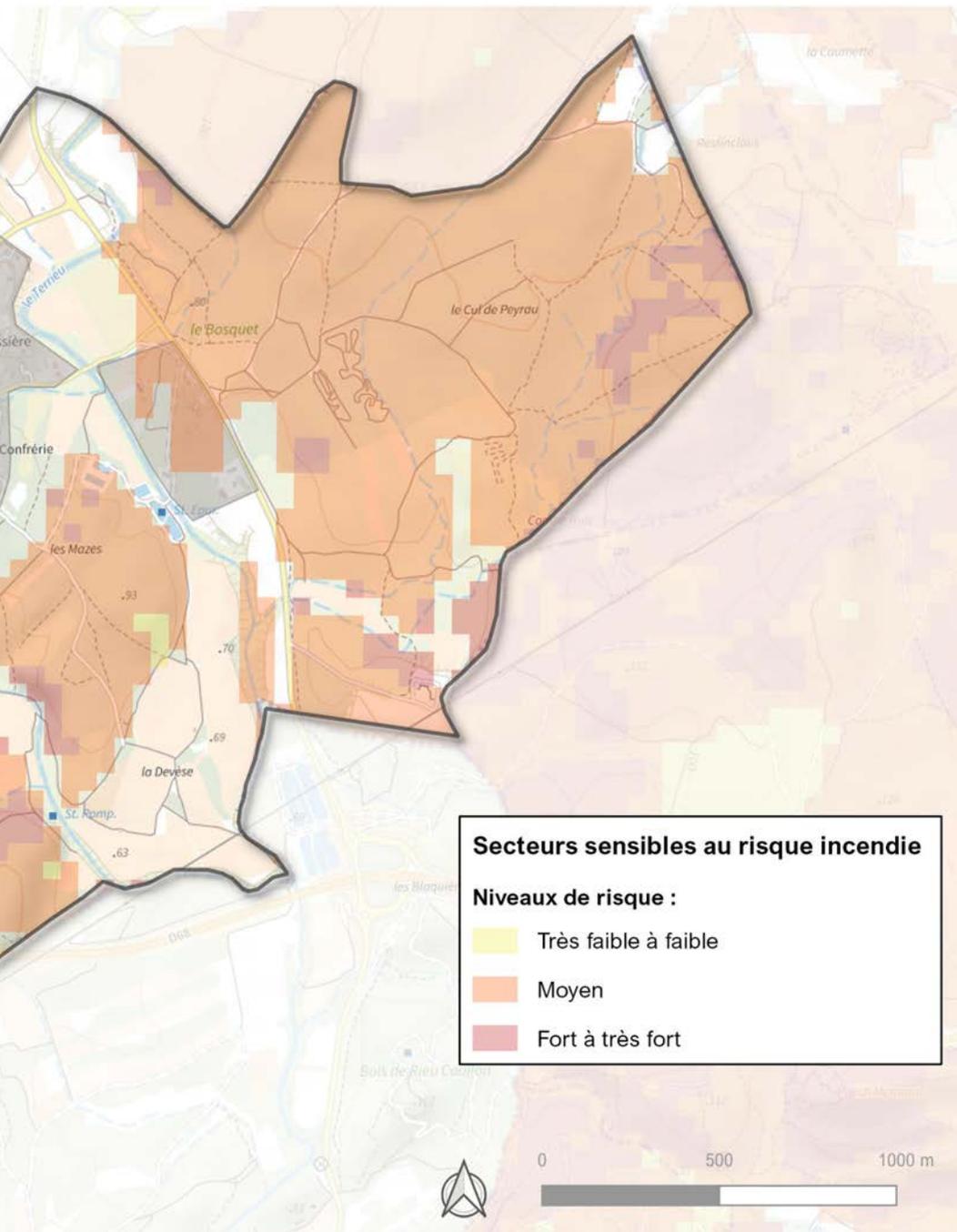
LE RISQUE FEUX DE FORÊT - LE TRIADOU

GÉORISQUES

Retrouvez les cartes interactives des risques sur le territoire sur : www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives/#/



Sources:
CCGPSL, DDTM 34, Plan IGN © 05/2021
Plaine de Plagnol





RISQUE INONDATION

L'**inondation** est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. Provoquée généralement par le débordement d'un cours d'eau ou le ruissellement, elle survient principalement suite à des pluies importantes et durables.

La crue est composée de deux paramètres : la hauteur de submersion et la vitesse d'écoulement. Suivant l'intensité de ces éléments, la crue est qualifiée en différents types d'aléas.

Le service national mandaté pour la prévision des crues en France propose une carte consultable sur www.vigicrue.gouv.fr pour connaître le risque en temps réel.

LE RISQUE SUR MA COMMUNE ?

La commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) qui détermine les zones exposées.

L'Ouest de la commune est traversé par les ruisseaux «Le Yorgue» et «Le Lirou» dont la montée des eaux n'affecte que peu de terres. Elle ne représente aucun danger pour les populations et n'entraîne pas de conséquence pour le réseau routier à l'exception

du chemin du moulin de la Foux.

Le secteur Est est concerné par la montée des eaux du «Terrieu» et du «Machessolles», lui-même grossi par le ruisseau de «la Salade», le ruisseau de «La Croye» et «le Boulidou». Les orages violents qui généralement font suite à des périodes de grande sécheresse, et le relief de la commune augmentent le phénomène de ruissellement.

CONSIGNES INDIVIDUELLES



Conformez-vous
aux consignes des
autorités



Écoutez la radio
France Bleu - 100.6



Fermez
les ouvertures



Montez à l'étage (à
pied) avec votre kit
de sécurité, radio et
téléphone



Ne téléphonez
qu'en cas d'urgence



N'allez pas
chercher vos enfants
à l'école



Coupez le gaz
et l'électricité

CONSIGNES GÉNÉRALES

AVANT : s'organiser et anticiper

- > Préparez votre kit de sécurité.
- > Gardez un stock d'eau et de denrées non périssables.
- > Enlevez tout ce qui pourrait créer un barrage dont la rupture mettrait en péril les personnes en aval (stockage de matériel, branches..).

PENDANT : se mettre à l'abri

- > Informez les sapeurs-pompiers (18 et 112).
- > Ne traversez jamais un ruisseau (gué) avec un véhicule ou à pied.
- > Ne tentez jamais de circuler dans une zone inondée : une voiture peut flotter à partir de 30 cm d'eau et donc être emportée.
- > Si vous êtes dans la nature, rejoignez un point haut.
- > Si vous êtes dans un bâtiment, rejoignez un étage supérieur (prenez la radio, votre téléphone et un kit de sécurité avec vous).
- > Chez vous, obturez les éventuelles entrées d'eau (portes, aérations), placez les éventuels batardeaux.
- > Coupez l'électricité et le gaz.
- > Fermez les ouvertures (portes et fenêtres).
- > Ouvrez votre portail pour qu'il ne fasse pas obstacle à l'écoulement de l'eau.
- > Écoutez la radio (France Info, France Bleu).

APRÈS : respecter les consignes

- > Aérez et désinfectez les pièces.

LE GESTE EN PLUS

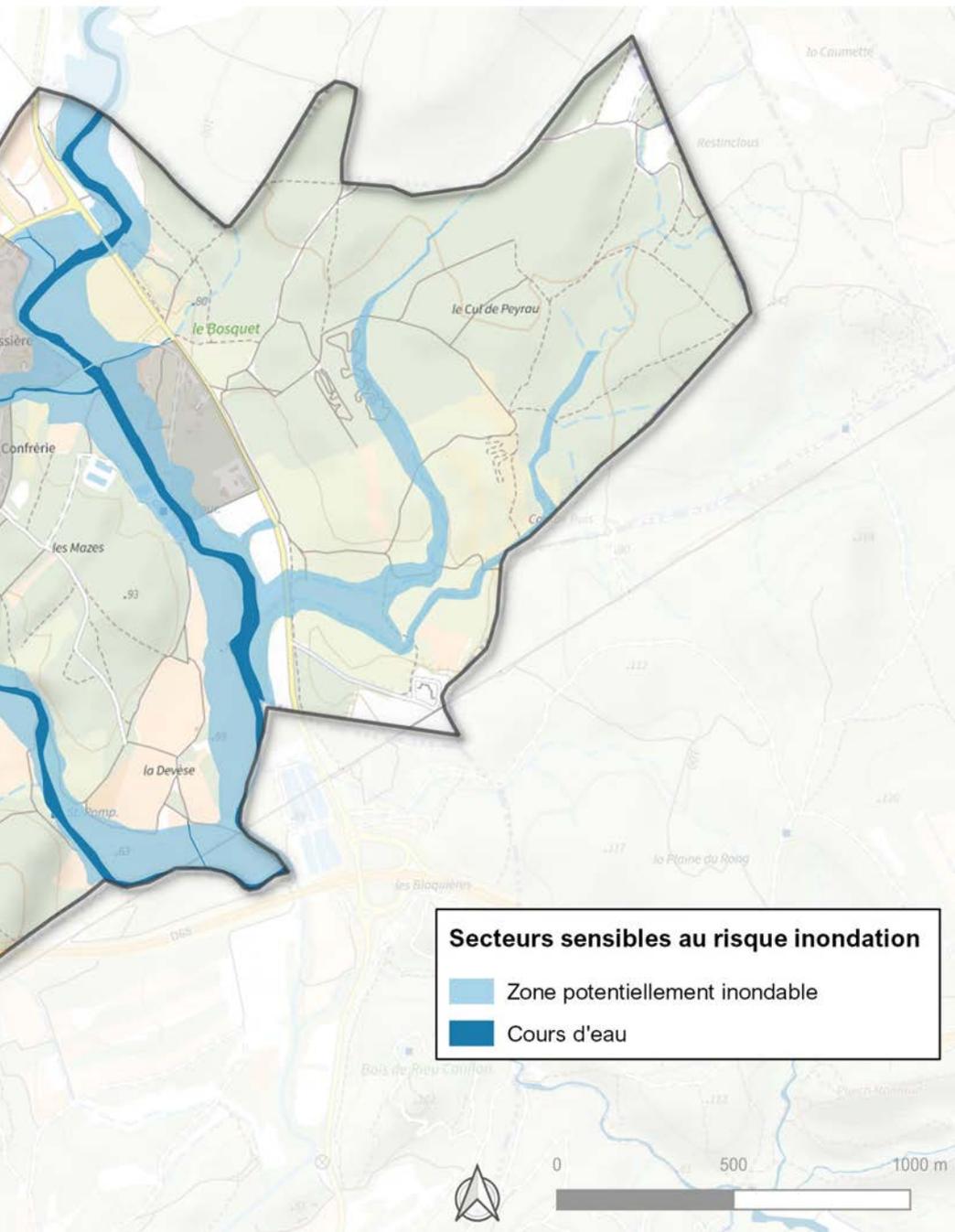


En prévention, le bon geste est d'entretenir les berges des ruisseaux passant sur ou à côté de votre propriété, ainsi que les grilles et buses qui entraveraient l'écoulement de l'eau.

ÇA S'EST PASSÉ EN GRAND PIC SAINT-LOUP...



19 et 20 septembre 2020 : la commune de Saint-Mathieu-de-Trévières est touchée par des pluies torrentielles. Le cours d'eau « Le Terrieu » est sorti de son lit, causant des dégâts matériels sur des habitations, routes et terres agricoles.





MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque **mouvement de terrain** est consécutif à un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chute de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles. Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de périodes successives de gel.

LE RISQUE SUR MA COMMUNE ?

La commune est classée en zone «faiblement à moyennement exposée» pour le risque de

tassement de terrain par retrait-gonflement des argiles.

CONSIGNES INDIVIDUELLES



Conformez-vous aux consignes des autorités



Écoutez la radio France Bleu - 100.6



Sortez des bâtiments



À l'extérieur, éloignez vous des bâtiments et de la zone dangereuse



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité

CONSIGNES GÉNÉRALES

AVANT : s'organiser et anticiper

> Préparez votre kit de sécurité.

PENDANT : se mettre à l'abri

> Informez les sapeurs-pompiers (18 et 112).

> Si vous êtes dans un bâtiment, sortez, puis éloignez vous des bâtiments et de la zone dangereuse.

> Coupez l'électricité et le gaz.

> Écoutez la radio.

APRÈS : respecter les consignes

> Conformez-vous aux consignes données et entamez les démarches de déclaration de sinistre.

LE GESTE EN PLUS



Se renseigner auprès de la mairie sur le risque de votre habitation.



Le risque **transport de matières dangereuses** (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

LE RISQUE SUR MA COMMUNE ?

La commune est inscrite au DDRM en raison de la présence d'installations en limite Sud :

- > Une ligne à haute tension,
- > Une conduite de gaz,

- > Le LIEN, trafic important avec circulation de produits dangereux ou de matières toxiques,
- > Le CD17 (route de Mende) axe de liaison entre la métropole et les bourgs de l'arrière pays.

CONSIGNES INDIVIDUELLES



Conformez-vous aux consignes des autorités



Écoutez la radio France Bleu - 100.6



Rentrez dans un bâtiment



Fermez les ouvertures



Ne fumez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité

CONSIGNES GÉNÉRALES

PENDANT : se mettre à l'abri

- > Protégez la zone pour éviter le sur accident.
- > S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie ou de menace d'explosion, s'éloigner.
- > Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone.
- > Informez les sapeurs-pompiers (18 et 112).
- > Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.
- > Ne fumez pas.
- > Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et arrêtez ventilation et climatisation.
- > N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- > Ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- > Coupez l'électricité et le gaz.
- > Écoutez la radio.

APRÈS : respecter les consignes

- > Aérez l'endroit où vous avez été confiné.



RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Les **risques météorologiques** sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensités extrêmes.

RISQUE CANICULE

On parle de canicule lorsque la chaleur est importante le jour (supérieure à 35°C) comme la nuit (supérieure à 23°C) pendant plusieurs jours consécutifs. Selon l'âge, le corps réagit de façons différentes : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels en particulier chez les personnes vulnérables ou âgées.

VENTS FORTS ET TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des vents forts à violents se produisent sur une large zone.

Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylône électrique ou encore à l'arrachement de toiture. Ces vents peuvent aggraver la propagation des feux de forêt.

FORTES CHUTES DE NEIGE

En cas de fortes précipitations neigeuses, les réseaux d'électricité et de communication peuvent être affectés, la circulation peut devenir dangereuse et des arbres ou des toitures peuvent rompre sous le poids de la neige.

Un traitement préventif (salage) ou curatif (déneigement) peut être alors organisé par les services techniques municipaux.

CONSIGNES INDIVIDUELLES



Conformez-vous
aux consignes des
autorités



Écoutez la radio
France Bleu - 100.6

CONSIGNES GÉNÉRALES

En cas de canicule

- > Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).
- > Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches et fermez vos volets le jour.
- > Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.
- > Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
- > Utilisez les locaux climatisés mis à disposition par la mairie si nécessaire.

En cas de forts vents et tempête

- > Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés (mobilier de jardin...).
- > Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas...).
- > Fermez les portes et les volets.
- > Ne vous déplacez pas ou réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.
- > Ne restez pas à proximité d'arbres ou panneaux publicitaires.
- > Ne vous approchez pas des pylônes et lignes électriques.
- > Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.

En cas de fortes chutes de neige

- > Protégez vos canalisations et compteur d'eau.
- > En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières.
- > Évitez de prendre la route.
- > Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial.
- > N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- > Éloignez-vous des pylônes et lignes électriques.

LES NIVEAUX DE VIGILANCE MÉTÉO

Une carte de France métropolitaine réalisée par Météo France signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures. L'information est signifiée par quatre couleurs (rouge, orange, jaune, vert) qui indiquent le niveau de vigilance nécessaire. Cette carte est réactualisée deux fois par jour à 6h00 et 16h00.



Carte consultable
sur :
www.vigilance.meteofrance.com

NIVEAU 1 : Pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2 : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé de l'événement.

NIVEAU 3 : Il faut être vigilant, des phénomènes dangereux sont possibles. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

NIVEAU 4 : Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

RISQUE SISMIQUE



Le **risque sismique** se traduit à la surface terrestre par des vibrations du sol et parfois par des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles. L'ampleur des vibrations dépend de la quantité d'énergie libérée, de la profondeur de la rupture et de la distance à laquelle on se trouve. En outre, ces mouvements peuvent être modifiés par des effets de site.

LE RISQUE SUR MA COMMUNE ?

Il existe plusieurs catégories de zones de sismicité : les zones à risque très faible (1), puis

quatre zones de sismicité faible (2), modérée (3), moyenne (4) à forte (5). Sur cette échelle, notre commune enregistre un risque de niveau 2.

CONSIGNES INDIVIDUELLES



À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments et de la zone dangereuse

CONSIGNES GÉNÉRALES

PENDANT :

- > À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble.
- > À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments.

APRÈS :

- > Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.
- > Coupez l'électricité et le gaz.
- > Écoutez la radio.



RISQUE SANITAIRE

On appelle **risque sanitaire** un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé.

Parmi ces risques, on recense notamment :

- les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (une épidémie, ou une pandémie),
- une intoxication alimentaire,
- une épizootie.

La mondialisation des échanges, le changement climatique, les nouvelles technologies et l'urbanisation constituent de grandes évolutions sociétales et environnementales. Celles-ci favorisent l'émergence et la propagation rapide de nouveaux risques sanitaires.

En cas de risque sanitaire spécifique, les autorités sanitaires et/ou vétérinaires sont en charge de l'évaluation des risques et de l'organisation des réponses apportées.

Le Maire peut être sollicité pour la mise à disposition de moyens ou peut être amené à prendre certaines mesures préventives (par ex : interdiction d'une manifestation).

CONSIGNES INDIVIDUELLES EN CAS DE PANDÉMIE



Conformez-vous
aux consignes des
autorités



Écoutez la radio
France Bleu - 100.6



Lavez vous les mains
soigneusement
plusieurs fois par jour

CONSIGNES GÉNÉRALES

- > Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique.
- > Utilisez un mouchoir en papier à usage unique puis le jeter dans une poubelle.
- > Couvrez-vous le nez et la bouche avec votre coude quand vous éternuez.
- > Évitez les contacts avec les personnes malades.
- > Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches isolés.

LE GESTE EN PLUS

Retrouvez les informations
essentielle sur le site de référence
du service public : www.sante.fr

RISQUE ATTAQUE TERRORISTE



Le **risque attentat** fait référence aux attaques terroristes, qui sont des actes se rattachant à « une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ».

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible **2/ SE CACHER**

1 Enfermez-vous et barricadez-vous

2 Éteignez la lumière et couvrez la vue des appareils

3 Éloignez-vous des ouvertures, abritez-vous au sol

4 **SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

5 Dites tous les cas, couvrez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

3/ ALERTER
ET OBEÏR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112
Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Gardez les mains levées et ouvertes

CONSIGNES GÉNÉRALES

- > Si vous êtes témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112).
- > Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours.
- > Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.
-
- > Méfiez-vous des rumeurs ou des informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux .
- > Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr.
- > Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gouv.fr.

LE PLAN VIGIPIRATE

Le plan Vigipirate associe l'ensemble des acteurs nationaux (État, collectivités territoriales, opérateurs publics et privés et citoyens) à une démarche de vigilance, de prévention et de protection. Il comprend 300 mesures permanentes ou additionnelles, activées selon l'évolution de la menace.

Le plan Vigipirate comprend 3 niveaux de menace :

	<p>1. Vigilance</p>		<p>2. Sécurité renforcée Risque attentat</p>		<p>3. Urgence attentat</p>
--	-------------------------	--	--	--	--------------------------------



COMMENT SE PRÉPARER ?



À la maison

Lire ce document attentivement, puis le conserver.
Préparer un kit de sécurité complet (voir ci-contre).



À la mairie

Se renseigner sur les risques présents et les mesures de sauvegarde prévues.

Sur Internet

Portail de l'État pour la prévention des risques majeurs : [//www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)

Prévision et vigilance météorologique : www.meteofrance.com

Prévision et vigilance hydrologique : www.vigicrues.gouv.fr

Les risques majeurs dans le département : www.herault.pref.gouv.fr

Les risques majeurs dans la commune : www.letriadou.fr

Application mobile et tablette : Info-flash



DONNEZ L'ALERTE

Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, veillez à préciser les 3 points suivants :

QUI SUIS-JE ? Vous êtes victime, témoin... Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.

OÙ SUIS-JE ? Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir surtout si vous n'êtes pas sur place.

POURQUOI J'APPELLE ? Précisez les motifs de votre appel. N'oubliez pas de vous exprimer clairement auprès de votre interlocuteur. Le temps que vous passez au téléphone n'est jamais inutile, ne retarde jamais l'intervention et permet la meilleure réponse à l'urgence pour laquelle vous appelez. Enfin écoutez attentivement les conseils donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours. Votre comportement peut permettre de sauver une vie.

**18 ou
112
SAPEURS
POMPIERS**

**17
POLICE
SECOURS**

**15
SAMU
SERVICE
D'AIDE MEDICAL
URGENT**

**114
URGENCE
POUR LES
PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES**

Le kit de sécurité

Afin de ne pas être pris au dépourvu, si vous devez évacuer votre domicile, il est préférable de constituer dès maintenant un sac facilement transportable avec :

- 1 lampe de poche
- 1 gilet jaune et 1 sifflet
- De la nourriture non périssable, par exemple des barres céréalières
- 1 bouteille d'eau potable par personne
- 1 trousse de premiers soins
- 1 radio à piles + des piles de rechange
- De quoi se laver
- Des habits de rechange
- 1 couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé : des couches et un biberon vide (remplir le moment venu)
- De quoi s'occuper tranquillement (cartes, dés, etc.).

À emporter à la dernière minute : Médicaments / papiers d'identité, moyens de paiement / carte vitale





RAPPEL des conduites à tenir

Écoutez
la radio France
Bleu 100.6 FM

DANS TOUS LES CAS

AVANT : Informez-vous au préalable et conformez-vous aux consignes des autorités (mairie, pompiers, etc.).

PENDANT : Ne tentez jamais de circuler dans la zone touchée et respectez les consignes de sécurité (ex : fermeture de route, ordre d'évacuation...).



Ne téléphonez
qu'en cas
d'urgence



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Coupez le
gaz et
l'électricité

À EMPORTER À LA DERNIÈRE MINUTE EN CAS D'ÉVACUATION

- Un téléphone portable chargé
- Les médicaments spécifiques
- Les papiers d'identité, la carte vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB, etc.)



FEUX DE FORÊT



Fermez
les ouvertures



Dégagez les voies
d'accès



INONDATION



Montez à l'étage
(à pied)



Fermez
les ouvertures



MOUVEMENT DE TERRAIN



Éloignez-vous
de la zone
dangereuse

18 SAPEURS POMPIERS	17 POLICE SECOURS
15 SAMU	112 Numéro d'urgence européen
	114 personnes malentendantes

